



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 038-213804552-20240628-D2024\_039-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-039

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 26

votants : 26

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 28 juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2024

**Présents** : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Anne-Lise MAULOUE, Daniel PAILLOT, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

**Absents excusés** : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Catherine LINAGE (pouvoir à Christian COCAT), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Elodie DUGUE (pouvoir à Téo FLANDRIN), Clément RAVET (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN)

**Absents** : Romain BIANZANI

**Secrétaire de séance** : Téo FLANDRIN

**TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire, Fabien DURAND propose aux membres du Conseil Municipal de valider le tirage au sort informatique des membres du Jury d'Assises effectué publiquement en mairie mardi 21 mai 2024 à 9h00 à partir des listes électorales de la Commune.

Ce tirage au sort doit comprendre un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 13 mai 2024, soit 9 électeurs.

Conformément aux dernières instructions du Ministère de l'Intérieur, il conviendra de retenir les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024 pour la constitution de cette liste préparatoire.

Les personnes tirées au sort seront informées qu'elles ont la possibilité de demander par simple lettre avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 au Président de la commission prévue à l'article 262, à bénéficier des dispositions de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur l'invocation d'un motif grave reconnu par la commission et justifiée par le demandeur).

Il est procédé au tirage au sort :

Les électeurs tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire sont :

| N° bureau électoral | Nom - Prénom                    | Date de naissance | Adresse                      |
|---------------------|---------------------------------|-------------------|------------------------------|
| 2                   | BELFILS Romain                  | 02/06/1983        | 499 route de Chapèze         |
| 2                   | FLANDRIN Isabelle épouse PIRAUD | 17/07/1967        | 130 chemin des Perdrix       |
| 3                   | FONTELAYE Anne                  | 14/10/1981        | 2945 route du Bugey          |
| 1                   | GRENET Pascal                   | 11/04/1960        | 505 route des Gravières      |
| 3                   | PEREIRA Gaëtan                  | 14/08/1989        | 43 allée du Cheval Comtois   |
| 3                   | RENVOISE Florian                | 23/03/1997        | 3 le Clos de la Rivière      |
| 2                   | SAUVAJON Véronique              | 16/07/1965        | 214 rue Hugues de Demptézieu |
| 3                   | SILVENT Michel                  | 30/08/1954        | 315 chemin de la Messe       |
| 2                   | VEDRINES Marie épouse BOURNAY   | 06/08/1952        | 780 chemin du Mollard        |

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le tirage au sort du Jury d'Assises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve le tirage au sort du Jury d'Assises

Fait et délibéré le 28 juin 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND